

► PÉRIODE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUES

Projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount

► [Accueil](#) / [Mandats](#) / [Complexe_Turcot](#) / **communiqués**

→ Env

« Retour à la page d'accue

► [Communiqués](#) | ► [Comment participer](#) | ► [Responsable du dossier](#)
 ► [Consulter la documentation](#) | ► [Calendrier des activités](#)

[Retour à la liste des communiqués](#)

COMMUNIQUÉ

LE BAPE INFORME LA POPULATION LES 20 ET 21 AVRIL 2009 À 19 h 30

Québec, le 24 mars 2009 — Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient deux séances d'information sur le *Projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount par le ministère des Transports*. Ces séances auxquelles participeront le promoteur et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs seront animées par une représentante du BAPE et auront lieu **à compter de 19 h 30**. Elles se tiendront le **20 avril 2009 au Centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique, au 75, square Sir-Georges-Étienne-Cartier à Montréal, puis le 21 avril 2009, à la salle Octogone du Buffet II Gabbiano, au 1550, rue Lapierre à LaSalle**. L'objet des séances d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Ces séances d'information s'inscrivent dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 8 mai 2009. C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 8 mai 2009, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation suivants :

1. Bibliothèque Georges-Vanier, 2450, rue Workman, Montréal ;
2. Bibliothèque l'Octogone, 1080, avenue Dollard, LaSalle ;
3. Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis, local A-M100

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, de même que dans le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 8 mai 2009, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son

intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

Le projet du ministère des Transports (MTO) comprend la reconstruction des échangeurs Turcot, De La Vérendrye, Angrignon et Montréal-Ouest, ainsi que des tronçons des autoroutes 15, 20 et 720. Élément central du complexe, l'échangeur Turcot serait reconstruit à son emplacement actuel, tandis que l'emprise de l'autoroute 20 serait déplacée au pied de la falaise Saint-Jacques entre les échangeurs Angrignon et Turcot. L'autoroute 15 serait reconstruite parallèlement à l'infrastructure existante entre le canal de Lachine et l'échangeur De La Vérendrye, alors que l'autoroute 720 serait légèrement décalée vers le sud. Les nouvelles infrastructures seraient construites en grande partie au sol et en remblai, de sorte qu'elles seraient beaucoup moins hautes que celles existantes.

La plupart des infrastructures du complexe Turcot ont été construites vers le milieu des années 1960, ce qui fait qu'elles ont pratiquement atteint la fin de leur vie utile. Elles sont fortement sollicitées par le volume de véhicules qui y circulent et certaines structures sont en mauvais état ou ne répondent pas aux normes sismiques actuelles. Cette situation contraint le MTO à consacrer des sommes de plus en plus importantes à des travaux de réparation et de sécurisation du complexe. Ces interventions, qui surviennent de façon récurrente, entraînent des fermetures partielles ou totales des voies de circulation, ce qui affecte les usagers du réseau routier et engendre une augmentation de la circulation dans les quartiers limitrophes.

Les travaux de démantèlement et de construction s'échelonnent sur sept ans, soit de la fin de 2009 à la fin de 2016. Le nouveau complexe Turcot devrait être fonctionnel en 2015. La majorité des travaux seraient réalisés en maintenant le service requis pour les usagers des réseaux routier et ferroviaire. Le coût total du projet est estimé à 1,5 milliard de dollars. Cette estimation inclut les coûts de construction des nouvelles infrastructures routières et ferroviaires, ceux relatifs à la préparation du projet, aux activités immobilières ainsi qu'à la décontamination des terrains.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées

Les principales conséquences appréhendées seraient l'expropriation de propriétés résidentielles et industrielles, le bruit généré par les activités de démolition et de construction, les poussières et autres polluants atmosphériques provenant des travaux ainsi que la circulation des camions sur le chantier. Les perturbations de la circulation routière engendrées par la fermeture temporaire de bretelles ou de sections d'autoroutes, les détours que devraient emprunter les usagers ainsi que la modification du paysage en raison du chantier de construction seraient également des effets négatifs associés au projet.

Plusieurs mesures d'atténuation ont été prises en considération lors de la conception du projet afin de réduire les effets potentiels appréhendés sur les composantes des milieux naturel et humain pendant la construction et la durée de vie des nouvelles infrastructures. Les conséquences résiduelles les plus marquantes seraient associées aux travaux, par exemple l'augmentation des niveaux sonores et des poussières dans l'air pour les résidents du secteur ainsi que les fermetures temporaires de certaines voies de circulation.

En contrepartie, il y aurait plusieurs bénéfices associés aux nouvelles infrastructures. En remplaçant les ouvrages existants, la sécurité des usagers serait accrue et les risques liés aux séismes seraient amoindris. Il y aurait une amélioration de la sécurité routière, de la fiabilité des infrastructures par l'ajout d'accotements ainsi que de l'accessibilité des secteurs desservis par les échangeurs. Finalement, le promoteur mettrait en place, dès le début des travaux, un programme d'information sur le déroulement des opérations en utilisant différents médias pour joindre la population.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 poste 539 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : complexe-turcot@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Sarah Shirley, conseillère en communication
En collaboration avec David Boudreault, chef du Service de l'expertise environnementale

Haut de page 



© Droits de propriété intellectuelle